



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 juin 2018

N°101/06/2018 : ATTRIBUTION DE CHEQUES EAU - ASSAINISSEMENT

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.

Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absent : 1

Madame, Monsieur Thierry VIALON

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrat de délégation de service public « eau potable » et du contrat de délégation de service public « assainissement », les délégataires VEOLIA et GEM se sont engagés à mettre en place des chèques eau et assainissement. Ces chèques constituent un mode de paiement alternatif proposé aux personnes en grosse difficulté financière suite à des fuites très importantes, ou en complément du Fonds Solidarité Logement lorsque celui-ci a attribué une aide partielle ou notifié un refus.

Ces chèques peuvent être utilisés sur les factures émises par les délégataires, soit sur des factures d'eau émises à partir du 1^{er} février 2012.

Le Conseil Municipal du 25 juin 2018, a examiné **19 dossiers** et donné un avis favorable, en complément du Fonds Solidarité Logement ou en Aide Directe, pour l'attribution de :

- . 3 570 € de chèques eau (19 dossiers)
- . 2 015 € de chèque assainissement (16 dossiers)

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser l'attribution de chèques eau pour un montant total de 3 570 € TTC, et de chèques assainissement pour un montant total de 2 015 € TTC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

27 JUIN 2018

De sa publication et/ou notification le :

27 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

